

## COMMUNE DE EU

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

##### **1) Le cadre général du compte administratif**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de EU. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2023 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2023, voté le 12 avril 2023, en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2023 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

##### **2) Eléments de contexte, résultats du compte administratif 2023**

A) La mairie de EU dispose :

- d'un budget général ;
- de 3 budgets annexes : camping, théâtre et musée.

B) Dernier acte du cycle budgétaire, le compte administratif correspond au bilan financier de l'Ordonnateur. Il permet à la fois de contrôler la gestion de la commune et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Nous l'avons dit, la gestion de la ville d'Eu est complexe par sa position de centralité et par l'entretien d'un magnifique mais lourd patrimoine historique, le 3ème dans le département pour l'importance de ses monuments, après Rouen et Le Havre. Ce qu'il est nécessaire, essentiel de retenir pour l'année 2023, c'est l'envolée faramineuse du coût de l'énergie, une inflation galopante sur certains produits et notamment sur celui des matières premières. Autant d'attaques virulentes qui ont fait doubler, tripler certains postes de dépenses à certaines périodes. A cela se sont ajoutées des dépenses d'entretien d'urgence, inattendues, sur nos voiries, sur des bâtiments ayant souffert d'un manque d'entretien régulier dans le passé.

Les recettes quant à elles ont évoluées beaucoup plus modérément, ce qui produit un nouvel effet de ciseau d'une ampleur tout à fait inédite.

Il nous semble également important de rappeler que notre marge de manœuvre est de surcroît limitée à cause des missions, des charges croissantes que transfère l'Etat aux collectivités sans compensations suffisantes, voire sans aucune aide financière. Comme toutes les communes, nous sommes contraints, en tout ou partie, de nous substituer à l'Etat dans de nombreux domaines: le logement, l'action sociale, l'environnement, l'aménagement du territoire, le sport, la culture, la mobilité....

Malgré cela, nous devons rendre une partie de l'aide qui nous a été accordée lors du pic de la crise énergétique. 73 000 euros, ce n'est pas rien.

D'une manière générale, l'inflation galopante, ajoutée au désengagement de l'Etat, à l'érosion des ressources fiscales, a rendu complexe la gestion budgétaire. C'est un exercice d'équilibriste quotidien qui nous est imposé, nous obligeant à tout mesurer, à comparer tous les prix, à faire des choix parfois cruciaux. Les élus, les agents sont sollicités, inquiétés plus que jamais.

Il était nécessaire de dégager des axes nouveaux, de réfléchir ensemble à des pistes d'économie engageant tout un chacun, tous les services: changer certaines habitudes de travail, baisser le chauffage dans les bâtiments communaux, programmer l'extinction de l'éclairage public la nuit, optimiser les déplacements, créer un service achat... Ce qui nous a permis d'obtenir un résultat supérieur à celui de l'année 2022. C'est un signe fort de bonne gestion, mais il nous faut impérativement continuer à réduire les dépenses.

Réduire oui, continuer à faire autrement oui, mais toujours avec la volonté immuable de rendre au mieux les services dus aux Eudoises et aux Eudois et d'inscrire la ville dans l'avenir. Il n'est pas question pour notre équipe de se satisfaire des dépenses obligatoires sans répondre aux défis socio-économiques, écologiques, aux besoins exprimés par la population. C'est notre ambition.

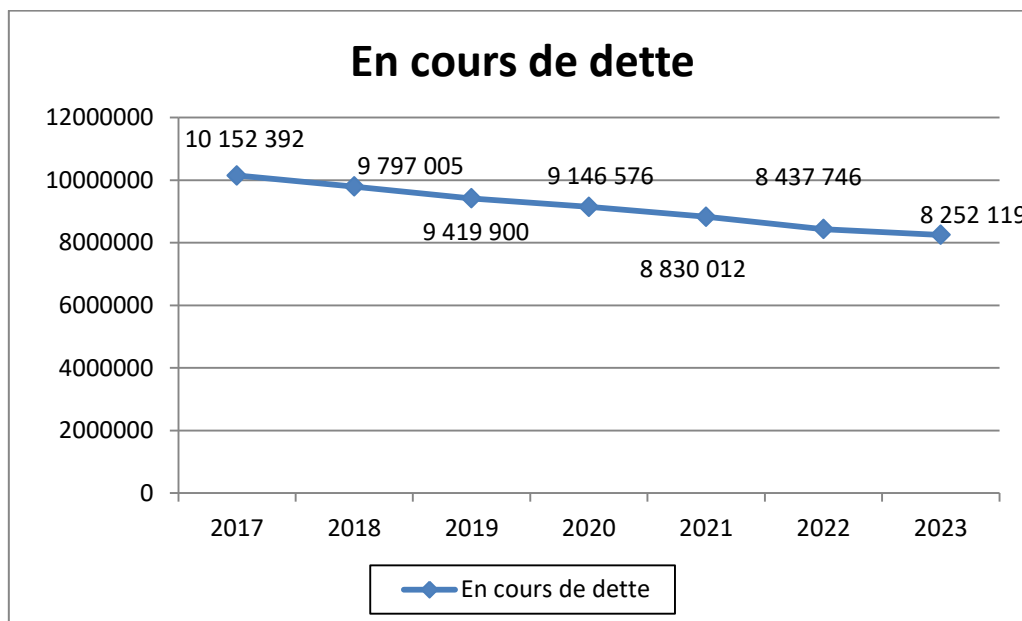
Notre ligne est de rester fidèles aux orientations que nous avons définies avec la population en 2020: aménager la ville, être solidaire, prendre soin de tous, en particulier des plus démunis, développer les pratiques culturelles et sportives, gérer au mieux le patrimoine, promouvoir le tourisme, dérouler le fil vert de la transition écologique en préservant la nature, favoriser la santé, l'éducation et la formation, le logement, le commerce...

### C) Les résultats du compte administratif 2023

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent de fonctionnement	1 092 328,91	1 158 851,62	1 162 624,32	1 375 790,21	1 452 206,38	902 661,45	987 049,80
Déficit d'investissement	907 534,15	937 590,76	468 379,27	521 699,82	947 802,90	1 165 311,56	-
Excédent d'investissement							48 667,23

L'endettement de la ville est en baisse et est au 31/12/2023 à 8 252 118.82€.



### 3) Budget principal

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### 3.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 12 614 075.81€.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux produits exceptionnels.

Les recettes de fonctionnement pour 2023, se répartissent de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement par chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023
O13 Atténuation de charges	153 231,26	151 430,54	170 826,99
70 Produits des services	363 750,04	377 472,67	359 562,62
73 Impôts et taxes	8 060 021,57	8 305 241,37	8 795 086,84
74 Dotations, subventions	1 731 140,40	1 727 904,00	1 837 034,77
75 Autres produits de gestion courante	138 948,48	189 908,43	224 018,58
76 Produits financiers	3,14	8,97	9,13
77 Produits exceptionnels	12 269,90	337 676,75	145 044,62
78 Reprise sur provisions	30 000,00	8 061,00	-
<b>Total recettes réelles</b>	<b>10 489 364,79</b>	<b>11 097 703,73</b>	<b>11 531 583,55</b>
O42 Opérations d'ordre entre sections	113 845,67	191 611,29	179 830,81
<b>Total des recettes réelles+ordres</b>	<b>10 603 210,46</b>	<b>11 289 315,02</b>	<b>11 711 414,36</b>
Excédent reporté N-1	1 375 790,21	1 452 206,38	902 661,45
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 979 000,67</b>	<b>12 741 521,40</b>	<b>12 614 075,81</b>

**Chapitre O13** – il comprend notamment les remboursements de rémunérations de nos agents suite aux arrêts maladie et les remboursements par l'Etat de nos contrats aidés.

**Chapitre 70** – Il concerne les produits des services du domaine et ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire et la garderie municipale (144 860.37€), , la participation de la CCVS au financement de la structure d'accueil de la garderie les Lutins et des frais de l'office de tourisme (65 105.92€), et d'autres recettes comme les concessions dans les cimetières (18 752.50€)...

**Chapitre 73** – Il concerne de nombreuses recettes, mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. En 2022, les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté :

- Taux taxe d'habitation : 23.66%
- Taux taxe sur le foncier Bâti : 31.30%
- Taux taxe sur le foncier non Bâti : 53.50%

D'autres postes importants : L'attribution de compensation reversée par la COM de COM des villes sœurs (1 620 145€) suite au transfert de la fiscalité, le fonds national de garantie individuelle des ressources communales (919 089€), la taxe sur la consommation finale d'électricité (186 545.38€), la taxe additionnelle sur les droits de mutation (271 759.74€)...

**Chapitre 74** – Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat et l'acompte du filet de sécurité de 2024.

**Chapitre 75** – Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations ...

**Chapitre 76** – Se trouvent les intérêts des parts sociales détenues par la Commune au Crédit Agricole de Haute-Normandie et à la Caisse d'Epargne : 9.13€

**Chapitre 77** – Il comprend principalement des remboursements de sinistres.

### 3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 11 531 977,06€. Elles sont constituées par les salaires du personnel Municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matière premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement par chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023
O11 - Charges à caractère général	2 233 356,03	2 423 797,81	3 070 344,56
O12 - Charges de personnel	5 579 470,94	5 730 963,47	5 772 424,99
O14 - Atténuation de produits	118 522,00	123 155,00	111 212,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 646 690,47	1 812 622,39	1 742 998,52
66 - Charges financières	127 905,15	122 164,35	151 831,19
67 - Charges exceptionnelles	25 521,02	2 565,75	747,13
68 - Dotations aux provisions	13 589,00	-	-
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 745 054,61</b>	<b>10 215 268,77</b>	<b>10 849 558,39</b>
O42 Opérations d'ordre entre sections	346 578,46	674 045,70	682 444,04
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 091 633,07</b>	<b>10 889 314,47</b>	<b>11 532 002,43</b>

**Chapitre O11** – Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, éclairage public, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

**Chapitre O12** – Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Les salaires représentent 53% des charges de fonctionnement réelles de la commune (effectifs p 18).

**Chapitre 65** – Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de mission, cotisations des élus, et formation pour : 95 822,95€
- A la subvention versée au CCAS : 530 000€
- Aux subventions versées aux associations : 338 435€
- A la subvention versée pour l'équilibre du budget annexe :
  - Musée : 383 549 en 2023 et 442 100€ en 2022
  - Théâtre : 253 205 en 2023 et 305 978€ en 2022

**Chapitre 66** – Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

**Chapitre 67** – Ce chapitre regroupe principalement les titres annulés sur l'exercice antérieur.

**Chapitre O42** – Il s'agit des dotations aux amortissements et aux charges financières.

**Chapitre O14** – Il s'agit du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

### 3.3 Les recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 3 730 042.68€.  
Elles se répartissent de la façon suivante :

Recettes d'investissement par chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023
O24 - Produits des cessions d'immobilisations		144 000,00	-
13 - Subventions d'investissement	398 319,34	1 472 459,80	852 687,21
16 - Emprunts	750 000,00	700 000,00	936 430,00
10 - FCTVA, Taxe d'aménagement, excédent capitalis	1 126 618,00	735 971,37	1 258 481,43
O40 - Opérations d'ordre entre sections	346 578,46	674 045,70	682 444,04
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 621 515,80</b>	<b>3 726 476,87</b>	<b>3 730 042,68</b>

**Chapitre 13** – Ce chapitre retrace les subventions reçues et les restes à réaliser comme suit :

- Subvention acquisition chapiteau Archéologie	1 324,50
- Subvention solde toiture mélusine	20 144,00
- Subvention portail gymnase	4 515,00
- subvention toiture Mélusine DSIL	10 325,86
- Subvention classe numérique	2 460.72
- Subvention chemin du Halage	3 727 .25
- Subvention éclairage Stade Franchet DSIL	31 221,63
- Subvention Collégiale	68 849,28
- Fondation du Patrimoine+APHAVE Collégiale	238 809,04
- Fonds de soutien C CVS p/Chapelle St Laurent	22 586.16
- DETR toiture école mélusine	3 933,66
- DETR éclairage Stade Franchet	31 221,63
- DETR trottoirs Rte du Tréport	15 451,04
Restes à réaliser :	
- Subvention Etat éclairage Stade Franchet	39 848.97
- Subvention Etat Collégiale	152 696.00
- Subvention Département Collégiale	75 477.00
- Fonds de soutien C CVS p/stade Franchet	49 104.00
- Fonds de concours p/BDL	17 500,00
- Fondation du Patrimoine+PHAVE Collégiale	7 010 .95
- DETR concessions cimetièr	4 233,33
- DETR classe numérique	2 460.72
- DETR éclairage Stade Franchet	39 848.97
- DETR BDL	9 937,19

**Chapitre 16** - Ce chapitre correspond à un emprunt contracté pour un montant global de 936 000€ répartis comme suit :

- Travaux Bâtiments Communaux	110 000.00
- Travaux en régie	200 000.00
- Matériel services jardins	36 000,00
- Matériel mobilier Mairie	100 000,00
- CREM	450 000,00
- Acquisition/aménagement sport	40 000,00

**Chapitre 10** – Il est constitué du remboursement du FCTVA à hauteur de 249 149.66€, de la taxe d'aménagement 59 563.19€ et de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 949 545.48€. L'excédent de fonctionnement capitalisé permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'année N-1.

**Chapitre O40** – Ce chapitre comprend :

- l'indemnité de réaménagement d'emprunts auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne pour 75 672.93€
- Les dotations aux amortissements pour 372 226.67€
- La valeur nette comptable vente 51-53 rue de la République 234 544.44€

### 3.4 Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 3 825 066.26€. Elles se répartissent de la façon suivante :

Dépenses d'investissement par chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023
OO1 - Solde d'exécution reporté	521 699,82	947 802,90	1 165 311,56
O40 - Opérations d'ordre entre sections	113 845,67	191 611,29	179 830,81
10 - Dotations, fonds divers et réserves	38 402,07	48 378,53	-
13 - Subvention d'investissement	17 100,00	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 066 563,91	1 092 265,96	1 121 627,26
20 - Immobilisations incorporelles	2 126,10	135 980,26	384 454,46
204 - Subventions d'équipement	-	123 312,28	21 372,53
21 - Immobilisations corporelles	374 167,03	540 863,44	211 044,56
23 - Immobilisations en cours	1 435 414,10	1 595 807,69	741 425,08
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 569 318,70</b>	<b>4 676 022,35</b>	<b>3 825 066,26</b>

**Chapitre O40** - Ce chapitre comprend les travaux en régie et la plus value sur le vente du 51-53 rue de la République.

**Chapitre 16** - Il correspond au remboursement de l'annuité de la dette

**Chapitre 20** – Il est constitué de :

- Etude des sols stade Franchet	41 316,00
- Division cadastrale immeuble rue république	4 440,00
- Logiciel finances	3 804,00
- Logiciel population citoyenneté	3 715,00
- Licence antivirus	7 230,00
- Licence visioconférence	4 156,68
- Diverses licences	6 031,86
- Logiciel RH	70 892.50
- Licence Firewall antivirus Mairie	20 874.44
- Portail famille	18 803,98

- Solution de protection des sauvegardes Cyber 39 072,00

Restes à réaliser :

- Diagnostic sanitaire Château 164 118.00  
- Logiciel RH 70 892.50

**Chapitre 204** – Il est constitué de la participation pour le DOJO 21 372.53

**Chapitre 21** - Il est constitué des points ci-dessous :

- Portail Gymnase 13 444,80  
- Mise en conformité stand de tir 396,90  
- Alarmes PPMS écoles 213,90  
- Cellule de refroidissement pour cantine Rostand 9 314,40  
- Dalles Led pour Mairie 975.80  
- Reprises de concession 9 040.00  
- Mise norme électrique les Lutins 815,80  
- Travaux verrière MJC 6 879,96  
- Frais notaire acquisition 56 rue Paul Bignon 1 728.93  
- Chauffe-eau Bois l'Abbé 387,91  
- 10 luminaires Led pour Gymnase 3 192,00  
- Remplacement Clim salle serveur 1 263,60  
- Sol amortissant école Primevère 1 920,00  
- Panneaux pour voirie 4 623.00  
- Extincteurs 4 194.88  
- Fournitures pour balayeuse 1 863,36  
- Fourniture pour tondeuse Kubota 1 907,57  
- Pompe pour mini-pelle 2 465.52  
- 50 barrières 2 880.00  
- Boîte vitesse 1 776,00  
- Intervention sur tracteur 4 092,55  
- PC p/télétravail 7 289,77  
- Transceiver fibre 1 608,00  
- APPLE IMAC p/communication 8 897,77  
- PC+ petit matériel p/divers services 6 156,53  
- Tabourets pour Broceliande 346.41  
- Caisson p/service magasin 107,42  
- Armoires p/recensement 1 040,28  
- Matériel pour les services techniques 3 296,56  
- Matériel pour les services administratifs (téléphone, aspirateur...) 1 195,45  
- Matériel pour les services fêtes (drapeaux, tréteaux, bâches chapiteau...) 4 077,48  
- Matériel pour les écoles (lave-linge, aspirateur, auto-laveuse...) 1 976,22  
- Matériel pour le service jardin (tondeuse...) 49 249,81  
- Matériel p/voirie (cones+escabeau) 735,57  
- Matériel p/cimetière 529,37  
- Matériel p/cantines 981,60  
- Matériel p/service désherbage 1 222,80  
- Matériel p/Bâtiments classés 181,20  
- Matériel p/Salle Audiard 532.33



Restes à réaliser :	
- Création d'un chenil	1 253.18
- Couverture terrain de tennis	4 086.13
- Reprise de concessions	18 540.00
- Câblage alarme incendie MJC	21 437.14
- Volets roulants pour Audiard	2 868.00
- Matériel pour les services administratifs (téléphone, aspirateur...)	659.60

**Chapitre 23** - Il est constitué des points ci-dessous :

- Réfection allées Cimetière	862.57
- Travaux Collégiale	202 867,98
- Dépose 2 épis de faitage	3 225,60
- Détecteurs optiques p/bibliothèque	2 042,40
- Chauffe-eau local jardins	438,60
- Travaux ADAP	2 918,40
- CREM	253 370,16
- Passages piétons route du Tréport et Mont Vitôt	1 500,00
- Remplacements poteaux d'incendie	10 407,73
- AMO travaux entretien de voirie	5 837,85

Restes à réaliser :

- Travaux Collégiale	1 728.00
- CREM	196 602.65
- Travaux voirie BDL	59 623.14

**3.5 Résultat global**

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître un résultat global de 987 049.80€ se décomposant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RECETTES</b>	12 614 075,81	3 331 925,15
<b>DEPENSES</b>	11 532 002,43	3 283 257,92
<b>TOTAL</b>	<b>1 082 073,38</b>	<b>48 667,23</b>

Les dépenses d'investissement comprennent le déficit antérieur de 1 165 311,56€.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 902 661,45 €.

**Reports de crédits 2023 en Investissement =**

En Recettes	:	398 117,53
En Dépenses	:	<u>541 808,34</u>
Solde	:	<b>-143 690,81</b>

Excédent Investissement :	48 667,23 €
Reports Investissement.	-143 690,81 €
Besoin de financement :	<b>-95 023,58 €</b>
Total recettes Fonctionnement :	<b>1 082 073,38 €</b>
Excédent de fonctionnement	<b>987 049,80 €</b>

### **L'affectation du résultat :**

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est à dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de n-2. L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

### **Les restes à réaliser correspondent :**

- aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.

- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.

### **Affectation du résultat 2023 du budget communal :**

Pour rappel :

Excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 902 661.45 €

Déficit de la section d'investissement de l'année antérieure : - 1 165 311.56 €

### **Le compte administratif 2023 fait apparaître :**

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 84 388 .35€

Un solde d'exécution de la section de d'investissement : + 1 116 644.33€

Soit

Un résultat de la section de fonctionnement de : + 987 049.80€

Un résultat de la section d'investissement de : + 48 667.23 €

### **Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :**

En dépenses pour un montant de : - 541 808.34€

En recettes pour un montant de : 398 117.53€

Soit un total des restes à réaliser de : - 143 690.81€

### **Résultat 2023 :**

Excédent d'investissement : 48 667.23€

Total des restes à réaliser : - 143 690.81€

Besoin de financement : - 95 023.58

Total des recettes de fonctionnement : 1 082 073.38€

Excédent de fonctionnement de : 987 049.80€

Depuis la mise en œuvre de la M14 et maintenant de la M57, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté,

**Le résultat 2023 est affecté comme suit :**

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : + 48 667.23€

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : - 95 023.58 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 987 049.80€

**4) Les budgets annexes**

**4.1 Le budget annexe Théâtre**

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 426.19€ et un excédent d'investissement de 27 637.23€ se décomposant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	485 372,77	36 642,07
DEPENSES	481 946,58	9 004,84
TOTAL	3 426,19	27 637,23

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement 485 372.77€ dont :

- 0.29€ de résultat reporté
- 12 725.83€ de remboursement indemnités maladie
- 34 716.09€ de droits d'entrées
- 179 866.85€ de subventions (Etat 82 500€ - Région 45 500€ - Département 22 000€ - ODIA - ONDA 4 450€ - CCVS 3 000€ - Coréalisation 13 304.44€ - Autres organismes 6 562.41€)
- Location SMALA 4 366.50€
- 253 205€ prise en charge du déficit par le budget Ville

Dépenses de fonctionnement 481 946.58€ dont :

- 211 072.08€ de charges à caractère général (162 045.43€ en 2023 - 230 363.14€ en 2022 pour les spectacles)
- 261 994.12€ de charges de personnel
- 8 880.38€ de dotation aux amortissements

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement 36 642.07€ dont :

- 27 761.69€ de résultat reporté 2022
- 8 880.38€ de dotations aux amortissements

Dépenses d'investissement 9 004.84€ dont :

PC portable	1 140.00€
Téléphone	800.40€
Sono	1 706.00€
Matériel technique	5 491.84€

### 4.2 Le budget annexe Musée

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 124.74€ et un déficit d'investissement de – 6459.71€ se décomposant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	494 212,41	72 522,68
DEPENSES	487 627,96	78 982,39
TOTAL	6 584,45	-6 459,71

Les dépenses d'investissement comprennent l'excédent antérieur de 41 891,09€.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 169,06€.

Déficit Investissement :	-6 459,71 €
Total recettes Fonctionnement :	6 584,45 €
Besoin de financement :	-6 459,71 €
Excédent de fonctionnement	124,74 €

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 494 212.41€ dont :

- 169.06€ de résultat reporté 2022
- 454.40€ de remboursement indemnités maladie
- 108 112.35€ en 2023 et 65 542.00€ de droits d'entrées en 2022
- 1 836.60€ de remboursement de charges
- 383 549.00€ en 2023 et 442 100€ prise en charge du déficit par le budget Ville en 2022

Dépenses de fonctionnement 487 627.96€ dont :

- 53 545.57€ de charges à caractère général
- 418 615.64€ de charges de personnel
- 13 906.08€ de dotations aux amortissements
- 1 560.67€ d'intérêts de la dette

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement 72 522.68€ dont :

- 13 906.08€ de dotations aux amortissements
- 2 085.51€ de FCTVA
- 45 731.09 d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 10 800€ subvention tableau Louis XIV et sa famille

Dépenses d'investissement 78 982.39€ dont :

- 41 891.09€ résultat d'investissement reporté
- 28 728.15€ de remboursement du capital de la dette
- 5 074.20€ remplacement détecteur
- 1 096.15€ achat rayonnage
- 2 192.80€ déshumidificateur

### 4.3 Le budget annexe Camping

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 35 301.76€ et un déficit d'investissement de – 3 514.05€ se décomposant comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	106 509,36	1 775,86
DEPENSES	67 693,56	5 289,90
TOTAL	38 815,80	-3 514,04

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent antérieur de 1 609,64 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 23 564,00€.

Déficit Investissement :	-3 514,04 €
Total recettes Fonctionnement :	38 815,80 €
Besoin de financement :	-3 514,04 €
Excédent de fonctionnement	35 301,76 €

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 106 509.36€ dont :

- 23 564€ de résultat reporté 2022
- 172.00€ de remboursement indemnités maladie
- 77 789.13€ de droits de place
- 4 947.90€ de revenus des immeubles
- 36.33€ de mandats annulés

Dépenses de fonctionnement 67 693.56€ dont :

- 36 613.23€ de charges à caractère général
- 30 914.11€ de charges de personnel
- 166.22€ de dotations aux amortissements

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement 1 775.86€ dont :

- 1 609.64€ de résultat reporté 2022
- 166.22€ de dotations aux amortissements

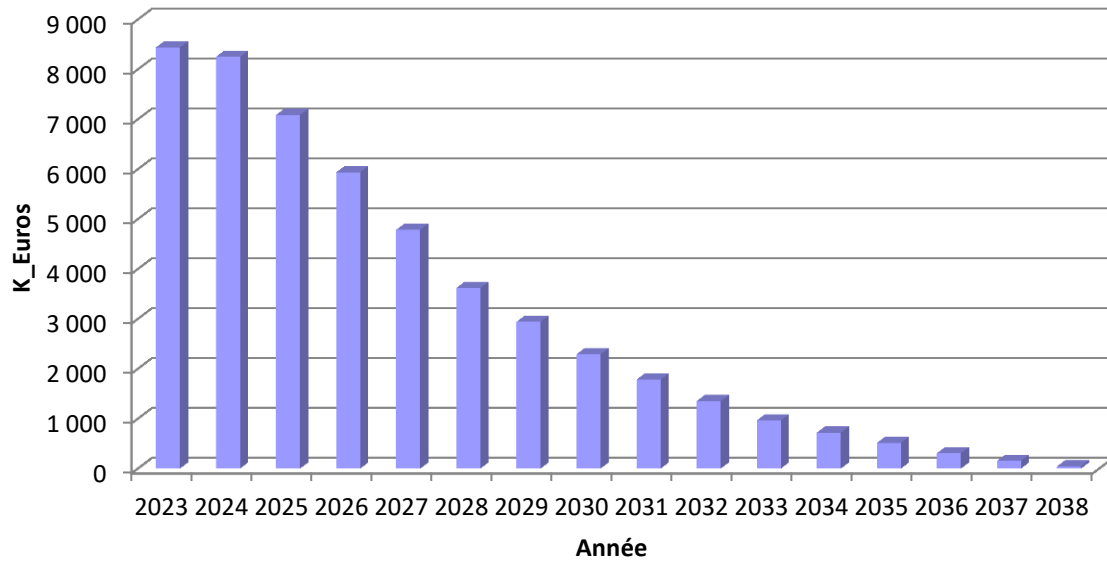
Dépenses d'investissement 5 289.90€ dont :

- 237.60€ création d'un terrain de pétanque
- 1 150.00€ pose de dalles aux sanitaires
- 2 613.20€ sèche-linge
- 1 289.10€ divers travaux

## **5) Endettement du budget Ville**

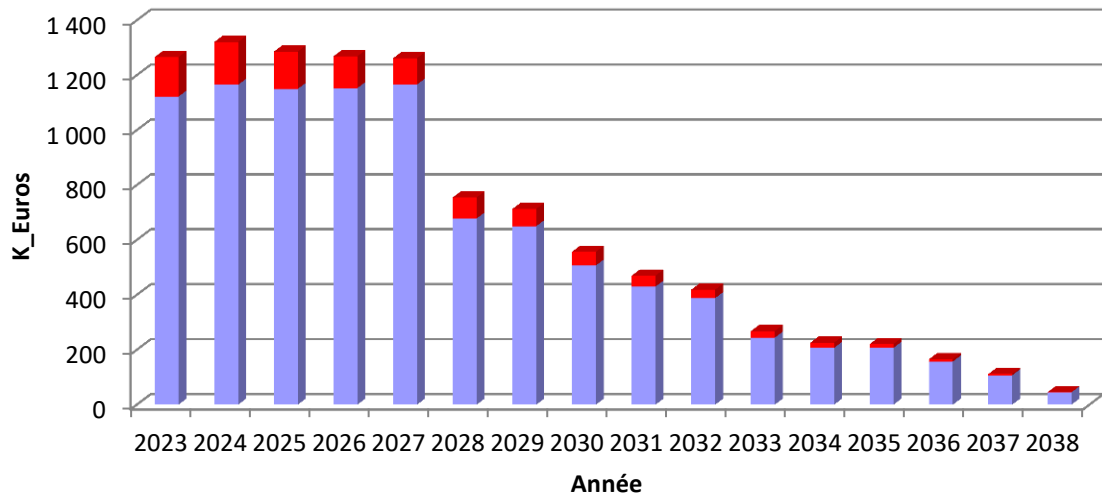
Au 31 décembre 2022 le montant de l'encours de la dette restant dû était de 8 437 746.09€, il est de 8 252 118.82€ au 31 décembre 2023 soit une baisse de 2% qui va dans le sens de l'objectif fixé à savoir, malgré un contexte difficile, réduire l'encours de la dette.

## Extinction de la dette



Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
C.R.D. Date départ	8 439	8 252	7 088	5 937	4 786	3 620	2 941	2 292	1 784	1 354	966	722	515	308	152	45

## Remboursement des annuités



■ Amortissements

■ Intérêts

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
Amortissements	1 122	1 165	1 150	1 153	1 166	678	650	507	430	388	244	207	207	157	107	45
Intérêts	144	156	136	116	96	77	63	50	40	31	24	19	14	9	5	1

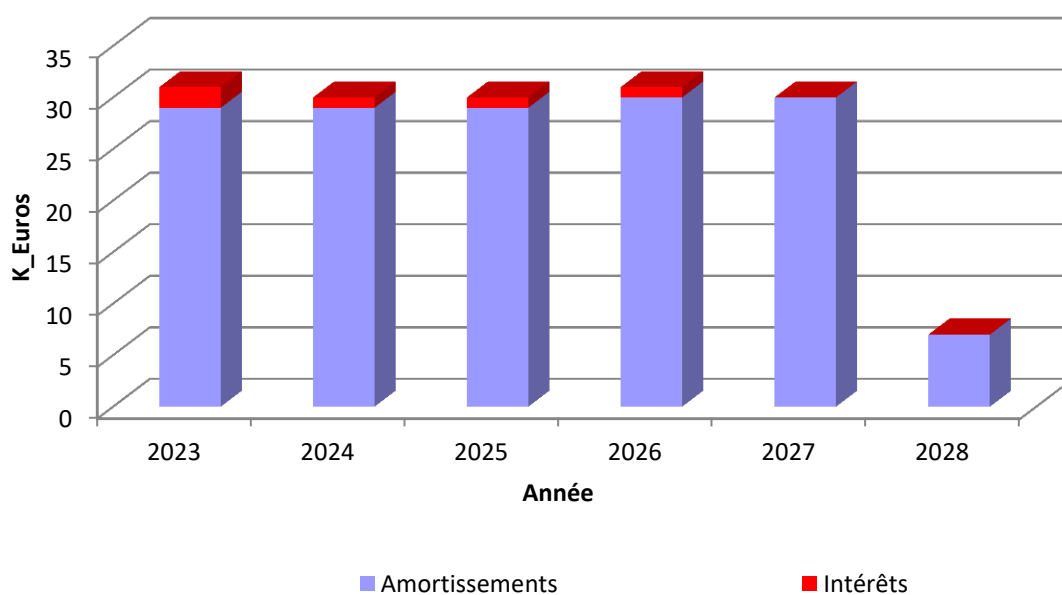
Annuités	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
	1 266	1 321	1 286	1 269	1 262	755	713	557	470	419	268	226	221	166	112	46

## Endettement du budget annexe Musée

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette du budget annexe Musée est de 125 158.04€.

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
C.R.D. Date départ	154	126	96	67	37	7

### Remboursement des annuités



Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Amortissements	29	29	29	30	30	7
Intérêts	2	1	1	1		

Annuités	31	30	30	31	30	7
----------	----	----	----	----	----	---



## 6) Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition votés par la commune n'ont pas subi d'augmentation depuis 2007, les taux de 2023 sont les suivants :

Taxes	
Taxe d'habitation	23.66%
Taxe foncière bâti	31.30%
Taxe foncière non bâti	53.50%

Le produit des impôts (taxe d'habitation et taxes foncières) perçue en 2023 s'élève à 5 483 119.00€.

## 7) Principaux ratios

### 2023

	Montant en € 2023
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>778 836,00</b>
Total des produits de fonctionnement = A	11 429 375,37
Total de charges de fonctionnement = B	11 249 963,44
<b>Résultat comptable = A-B</b>	<b>179 411,93</b>
Produits de fonctionnement réels	11 194 830,93
Charges de fonctionnement réelles	10 567 519,40
<b>CAF Brute</b>	<b>627 311,53</b>
<b>Remboursement du capital</b>	<b>1 121 627,26</b>
<b>CAF Nette</b>	<b>- 494 315,73</b>

### 2022

	Montant en € 2022
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>809 050,00</b>
Total des produits de fonctionnement = A	11 014 729,48
Total de charges de fonctionnement = B	10 614 476,43
<b>Résultat comptable = A-B</b>	<b>400 253,05</b>
Produits de fonctionnement réels	10 712 448,98
Charges de fonctionnement réelles	9 940 430,73
<b>CAF Brute</b>	<b>772 018,25</b>
<b>Remboursement du capital</b>	<b>1 092 265,96</b>
<b>CAF Nette</b>	<b>- 320 247,71</b>

## 8) Effectifs des Services Communaux

Les effectifs des services Communaux se répartissent comme suit :

Grades ou emplois au 31/12/2023	Catégorie	Effectifs budgétaires TC	Effectifs pourvus TC	Effectifs budgétaires TNC	Effectifs pourvus TNC
Directeur Général des Services	A	1	1		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>41</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Attaché Principal	A	3	3		
Attaché	A	3	1		
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	4	3		
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1		
Rédacteur	B	3	2		
Adjoint administratif principal de 1ère classe (échelle C3)	C	7	4		
Adjoint administratif principal de 2ème classe (échelle C2)	C	8	6		
Adjoint administratif (échelle C1)	C	12	6		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>90</b>	<b>68</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Ingénieur principal	A	0	0		
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0		
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2		
Technicien	B	1	0		
Agent de maîtrise principal	C	9	6		
Agent de maîtrise	C	8	5		
Adjoint technique principal de 1ère classe (échelle C3)	C	20	19		
Adjoint technique principal de 2ème classe (échelle C2)	C	17	10		
Adjoint technique (échelle C1)	C	32	26	1 (30/35ème)	
				2 (20/35ème)	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Educateur des APS de deuxième classe	B	1	0		
<b>FILIERE SOCIALE</b>		<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles (échelle C3)	C	5	3		
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (échelle C2)	C	4	1		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>17</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Conservateur du patrimoine en chef	A	1	0		
Conservateur du patrimoine 1ère classe	A	1	0		
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	2	2		
Attaché de conservation du patrimoine	A	2	1		
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1		
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (échelle C3)	C	4	4		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (échelle C2)	C	2	1		
Adjoint du patrimoine (échelle C1)	C	4	3		
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint d'animation principal de 1ère classe (échelle C3)	C	1	1		

<b>FILIERE SECURITE</b>		<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Brigadier chef principal	C	4	4		
Gardien-brigadier (échelle C2)	C	4	2		
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>		<b>167</b>	<b>118</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

TC : Temps complet

TNC : Temps non complet

<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
1 adjoint administratif / TC	C	Population	Contractuel	art.L332-13
1 adjoint administratif / TNC (17h30/35ème)		Affaires scolaires	Contractuel	art.L332-13
1 assistant de conservation du patrimoine / TC	B	Archéologie	Contractuel	art.L332-8
1 rédacteur / TC	B	Urbanisme	Contractuel	art.L332-8
5 adjoints techniques / TC	C	Ecoles	Contractuel	art.L332-8
1 adjoint technique / TNC (22h/35ème)	C	Ecoles	Contractuel	art.L332-8
2 adjoints administratifs / TC	C	Théâtre	Contractuel	art.L332-8
3 adjoints techniques / TC	C	Théâtre	Contractuel	art.L332-8
2 adjoints techniques / TC	C	Sport/Protocoles	Contractuel	art.L332-8
2 adjoints techniques / TNC (20h/35ème)	C	Collégiale	Contractuel	art.L332-8
2 adjoints techniques / TC	C	S.T.	Contractuel	art.L332-8
2 adjoint technique / TNC (30h/35ème)	C	S.T.	Contractuel	art.L332-8
1 adjoint du patrimoine / TC	C	Musée	Contractuel	art.L332-8

<b>EMPLOIS AIDES</b>	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
1 CUI / PEC (Contrat unique d'insertion) / TNC		ST/Voirie	Contractuel	/

<b>CONTRAT D'APPRENTISSAGE</b>	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
1 apprenti / TC		ST/Jardins	Contractuel	/

<b>DETACHEMENT</b>	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
1 adjoint technique / TC	C	Audiard	Titulaire	

<b>DISPONIBILITE de droit ou sur demande</b>	Catégorie	Affectation	Statut	CGFP
1 adjoint administratif / TC (01/07/2014)	C	R.H.	Titulaire	
1 adjoint administratif ppal de 2ème classe / TC (01/09/2016)	C	Mairie	Titulaire	
1 adjoint technique ppal de 2ème classe / TC (06/09/2022)	C	ST	Titulaire	
1 adjoint technique / TC (01/04/2014)	C	ST	Titulaire	